

# Réservation de matériel (associations NLA)

Date : \_\_\_\_\_

Association : \_\_\_\_\_

Manifestation : \_\_\_\_\_

Lieu de la manifestation : \_\_\_\_\_

Nom, prénom et qualité de la personne représentant de l'association : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Stock mairie	Désignation	Quantité demandée	Observations	Retour du matériel (à compléter par la mairie)
13	Table (2.93m x 0.70m) - <i>légère</i>			
20	Table (3.10m x 0.80m) - <i>lourde</i> <i>Stockées par 10</i>			
70	Banc (3.15 m) <i>2 palettes</i>			
20/40	Table et banc (2.20 m) <i>2 palettes</i>			
30	Podium (élément de 1.50 m x 1.50 m) + <i>escalier + pieds</i>			
6	Praticable de scène à hauteur (élément de 2 m x 1m)			
120	Barrière de sécurité (2.50 m) <i>noter la quantité en mètre</i>			
100	Grille héras (3.50m x 2m)			
82	Plots de barrière Héras (30 en béton et 52 en plastique)			
30	Grille d'exposition (2 m x 1m)			
40	Panneaux électoraux			

1	Petit groupe électrogène			
24	Plot béton « Vigipirate » 1.250T			
10	Plot 2.250T			
16	Plot 250kg (lestage tivoli et quick up) transport par transpalette			

5	Chalet avec tablette extérieure (2.02 m x 3.02 m) <i>Transport facile</i>			
3	Chalet (2.05 m x 4.07 m)			
2	Chalet avec tablette extérieure (2.44 m x 3.60 m) <i>Transport difficile</i>			

4	Tivoli (6m x 4m)      + Lestage (plots 250kg/ barres) + spots sur demande			
4	Quick up rectangle (4,5 mx 3 m) avec ou sans les côtés			
4	Quick up carré (3 mx 3 m) avec ou sans les côtés			

3	Panneau « attention manifestation »			
4	Panneau « route barrée »			
4	Panneau « parking »			
12	Panneau « déviation »			
4	Panneau « stationnement interdit »			
3	Bavette « fête locale »			
4	Panneau « symbole ATTENTION »			

6	Coffret chantier 32A prise rouge 64A			
2	Coffret chantier 32A prise bleue 220v extérieure			
1	Connecteur			
2	Pieuvre avec 32A prise rouge 64A			
1	Pieuvre prise ancienne			
3	Enrouleur			
1	Rallonge 32A 25 mètres			
1	Rallonge 32A 40 mètres			
2	Rallonge 32A 50 mètres			
1	Rallonge 32A 60 mètres			
1	Rallonge 220V 16 mètres			
2	Rallonge 220V 20 mètres			
1	Rallonge 220V 50 mètres			
2	Rallonge 220V 100 mètres			
3	Spot			
20	Passe câble (1m)			

1	Bloc WC			
1	Podium pour proclamation des résultats			
10	Tribune			
	Moquette 300m <sup>2</sup> (carré de 150 x 200)			
	Tapis double salle de la Garenne			
	Tapis vert			

4	Extincteur poudre (bois, chiffon, carton, carburant, gaz)			
2	Extincteur additif (tout sauf gaz)			
1	Extincteur CO2 (friteuse)			

2	Stop trottoirs			
4	Oriflamme NLA Bienvenue			
2	Oriflamme Terre de jeux			
1	Arche métallique Bienvenue NLA			
	Fanions blanc et rouge 1600m			
	Fanions colorés			
	Fanions bleu blanc rouge			

**Demande exceptionnelle sur autorisation de la collectivité territoriale :**

# CONTRAT DE LOCATION

Entre :  
La Ville de Nueil-Les-Aubiers, représentée par son Maire en exercice.

Et :  
L'association

.....  
.....

1. Désignation du matériel réservé :  
Voir feuille de réservation page 1 et 2
  
2. Conditions d'utilisation
  - Location du ..... au .....
  - L'association accepte les conditions d'utilisation décrites dans le règlement joint page 4
  - Ce contrat ainsi qu'une attestation d'assurance pour la responsabilité civile sont à apporter en mairie lors de la réservation du matériel

Fait à Nueil-Les-Aubiers, le .....  
Signature de l'association (nom de la personne et qualité dans l'association)

## OBSERVATIONS

(Merci de préciser à chaque observations le nom de la personne et la date du constat)

	<u>Mairie</u>	<u>Association</u>
<u>AVANT</u>		
<u>APRES</u>		

## CONTRAT DE PRÊT DE MATÉRIEL (aux associations de Nueil-Les-Aubiers)

### Les bénéficiaires :

La ville de Nueil-Les-Aubiers met gracieusement du matériel à disposition des associations de Nueil-Les-Aubiers pour la tenue de leurs réunions et l'organisation des manifestations.

Les statuts de l'association devront être joints à la première demande de matériel.

### La réservation :

L'usage de ce matériel n'est possible que sur réservation préalable en mairie de Nueil-Les-Aubiers, seule habilitée à recueillir l'engagement écrit de l'utilisateur. La demande de réservation devra comporter :

- une fiche de réservation précise (*ne pas indiquer « comme l'année dernière »*)
- une attestation d'assurance pour la responsabilité civile, dégradations, perte et vol du matériel

La demande de réservation devra être effectuée au minimum un mois avant la date de la manifestation. Toute demande de matériel supplémentaire moins d'une semaine avant la date de la manifestation sera systématiquement refusée.

### Utilisation :

Le matériel ne devra pas quitter le territoire communal.

Les agrafes, punaises et autres scotch sont interdits sur l'ensemble du matériel.

### Matériel perdu, volé, cassé ou sale :

Le locataire s'engage à effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge du dommage auprès de son assurance.

Le remplacement, la remise en état ou le nettoyage du matériel pourront être facturés au locataire.

Si les extincteurs sont percutés pour cause d'incendie et/ou départ de feu, la municipalité prendra en charge la recharge.

S'ils sont percutés pour une raison autre que celles mentionnées ci-dessus, l'association aura à charge la recharge des extincteurs.

### Récupération du matériel :

Le matériel sera livré et récupéré par les services municipaux sur le lieu de la manifestation.

A la fin de la manifestation, le matériel sera trié et rangé par catégories comme à l'arrivée sur les lieux.

Si la manifestation est co-organisée avec une entreprise privée (exemple : bar, zone commerciale), l'association effectuera le transport aller et retour du matériel.

Tout locataire n'ayant pas respecté tout ou partie du règlement pourra se voir refuser l'accès à toute nouvelle location.

Le Maire,

Serge Bouju

